

Transactions sur actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 11 novembre 2024 au 15 novembre 2024 (inclus)

Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2020

Achats

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 11 novembre 2024 au 15 novembre 2024 inclus, au titre :

- Du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL
- Du programme de rachat d'actions propres par une institution financière indépendante sur la base d'un mandat discrétionnaire (jusqu'au 14 mars 2025) effectué dans le carnet d'ordres central d'un marché réglementé ou d'un MTF : 139.205 actions GBL

Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Marché (MIC Code)
11/11/2024	1.228	66,43	66,55	66,30	81.581	AQEU
11/11/2024	7.104	66,44	66,60	66,30	472.015	CEUX
11/11/2024	2.107	66,44	66,55	66,30	139.988	TQEX
11/11/2024	14.492	66,40	66,60	66,30	962.237	XBRU
12/11/2024	1.489	65,11	65,65	64,40	96.955	AQEU
12/11/2024	11.775	65,14	65,90	64,40	767.046	CEUX
12/11/2024	2.354	65,17	65,85	64,40	153.406	TQEX
12/11/2024	23.265	65,03	65,95	64,20	1.513.018	XBRU
13/11/2024	853	64,00	64,30	63,60	54.590	AQEU
13/11/2024	7.411	63,98	64,30	63,65	474.174	CEUX
13/11/2024	1.987	63,88	64,25	63,50	126.939	TQEX
13/11/2024	18.572	63,92	64,30	63,50	1.187.081	XBRU
14/11/2024	1.626	64,62	64,95	64,20	105.070	AQEU
14/11/2024	9.237	64,64	65,00	64,20	597.113	CEUX
14/11/2024	2.526	64,63	64,95	64,20	163.243	TQEX
14/11/2024	12.107	64,57	64,90	64,10	781.709	XBRU
15/11/2024	1.565	64,83	65,00	64,40	101.453	AQEU
15/11/2024	8.950	64,81	65,00	64,35	580.036	CEUX
15/11/2024	1.806	64,82	65,00	64,35	117.064	TQEX
15/11/2024	8.751	64,82	65,00	64,30	567.200	XBRU



- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Cessions

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a cédé, sur la période du 11 novembre 2024 au 15 novembre 2024 inclus, au titre :

- Du contrat de liquidité : 0 action GBL

Au 15 novembre 2024, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 12.214.214 actions GBL représentatives de 8,8 % du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité. A cette date, la septième enveloppe est exécutée à hauteur de 49,5 %¹.

Suite à la décision de GBL d'avoir recours au régime de « safe harbour »² pour les rachats d'actions propres sur le marché dans le cadre d'une enveloppe de EUR 500 millions, le contrat de liquidité avec une institution financière indépendante a été suspendu pour une durée indéterminée.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

Xavier Likin

Directeur Financier
Tél: +32 2 289 17 72
xlikin@gbl.com

Alison Donohoe

Responsable des Relations Investisseurs
Tél: +32 2 289 17 64
adonohoe@gbl.com

À propos de Groupe Bruxelles Lambert

Groupe Bruxelles Lambert (« GBL ») est une société d'investissement reconnue, cotée en bourse depuis septante ans et présentant un actif net réévalué de €16,3mds à fin septembre 2024. En tant qu'investisseur de premier plan et actif en Europe, GBL se concentre sur la création de valeur à long terme avec le soutien d'un actionariat familial stable. En tant que société et investisseur responsables, GBL considère les facteurs ESG comme étant inextricablement liés à la création de valeur.

GBL a pour objectif de développer son portefeuille diversifié composé d'investissements de qualité dans des actifs cotés, privés et alternatifs.

En ligne avec sa raison d'être *delivering meaningful growth*, GBL vise à offrir à ses actionnaires des rendements attractifs, se traduisant par la croissance de son actif net réévalué par action, un dividende durable et des rachats d'actions propres.

GBL est cotée sur Euronext Brussels (Ticker: GBLB BB; ISIN code: BE0003797140) et fait partie de l'indice BEL20.

¹ cf. <https://www.gbl.com/fr/transactions-sur-actions-propres>

² Prévu par le règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché et le règlement délégué (UE) n° 2016/1052 du 8 mars 2016 portant des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation